

ECOLE DEPARTEMENTALE DES CADRES DU COMITE DE L' AISNE DE JUDO

Le comité départemental de l'Aisne de judo à délégation de la Ligue des Hauts de

France et de son I.R.F.E.J.J (Institut Régional de Formation et d'Entraînements du Judo-Jujitsu) pour la mise en place d'une Ecole des Cadres dans le département. Cette école organise la préparation et l'examen pour les qualifications Fédérales à l'enseignement bénévole du Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole(CFEB).

Le CFEB,



LE METIER ET LES COMPETENCES

Le Certificat Fédéral pour l'Enseignement Bénévole : - Peut enseigner le judo-jujitsu à titre bénévole, en autonomie pédagogique, dans une seule association. - N'est valable qu'une seule saison, - Est renouvelable sur demande du Président de l'association. - Peut délivrer les grades jusqu'à la ceinture marron, - Est sous la tutelle d'un DEJEPS ou DESJEPS de Judo-Jujitsu - Doit servir de tremplin au passage du CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS - Doit effectuer chaque année 20h de formation continue dans le cadre des stages organisés par son comité pour conserver sa qualification.

COMPETENCES ATTENDUES

➤ Sur le plan technique :

- Etre capable de démontrer les Habiletés Technique Fondamentales debout et au sol,
- Démontrer l'ensemble du programme technique du 1er DAN d'expression technique dans ses deux options,
- Démontrer les procédés d'apprentissage (tendoku renshu, uchi komi, nage komi), et les exercices d'application (kakari geiko, yaku soku geiko, randori),
- Expliciter la terminologie japonaise

➤ Sur le plan pédagogique :

- Expliciter les connaissances pédagogiques de base appliquées au judo
- Préparer et de conduire un cycle de séances d'une durée d'une année sur chacune des 3 périodes de la Méthodologie Française d'Enseignement,
- Diriger et d'évaluer des séances adaptées et dosées,
- conseiller, corriger individuellement les élèves sur leurs réalisations techniques et de les orienter sur les différentes possibilités d'expression du judo-ju-jitsu,
- Organiser une rencontre interclub - Accompagner des collectifs sur des animations et des compétitions - Conduire et réguler des séances et des cycles visant à l'amélioration raisonnée et équilibrée du potentiel physique des pratiquants.

➤ Sur le plan administratif et règlementaire :

- Etre capable d'énoncer les normes techniques et réglementaires relatives à l'environnement matériel pour une pratique sécuritaire
- Exécuter les tâches liées à l'inscription des licenciés au club et aux activités fédérales
- Expliciter les données élémentaires relatives à la vie statutaire des associations.
- Enumérer les démarches administratives liées à la création d'un club et à son affiliation à la FFJDA
- Enoncer les principales dispositions légales en matière de protection de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage
- Etre capable d'énoncer la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo
- Etre capable d'arbitrer une compétition officielle
- Etre capable d'orienter les élèves vers les animations, les compétitions et domaines d'activités qui lui conviennent



CONTENUS DE FORMATION

Méthode française d'enseignement (ceinture blanche à marron)

Utilisation des procédés d'entraînement

Séance de judo et intervention pédagogique adaptée aux différents âges.

HTF judo (Tashi-waza et Ne-waza) – Nage No Kata – Droits et devoirs de l'enseignant, bases règlementaires du fonctionnement du club, système fédéral (organisation, activités...) - Hygiène et sécurité dans les dojos, conduite à tenir en cas d'accidents...



INFORMATIONS PRATIQUES

VOLUME DE FORMATION : 80h minimum

- 35h en centre de formation (département)
- 50h en structure d'accueil (club)
- 1 ½ journée de formation Commissaire Sportif / Ecole d'arbitrage
- 1 ½ journée de stage départemental + 1 ½ journée de stage sport adapté
- Coût de la formation : 200 euros (si PSC 1 déjà obtenu) – 220 euros avec examen PSC 1.

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

→ Date limite d'inscriptions : Les dossiers d'inscriptions doivent être complets pour le 7 OCTOBRE au plus tard).

→ Tests d'entrée en formation : 17 Septembre 2022 de 9h à 12h

→ Date de formation : début : 17 Septembre 2022 Fin : 31 Mars 2022

PRE-REQUIS :

→ Etre âgé d'au moins 18 ans le jour de l'évaluation finale

→ Etre 1^{er} DAN

→ Etre titulaire du PSC 1 / AFPS Etre licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours et posséder un passeport sportif en cours de validité

→ Etre présenté(e) par le professeur et le président du club où le candidat est licencié.

EXAMEN FINAL :

- Examen final : A déterminer
- Test technique/ Kata/ Procédés d'entraînement
- Entretien sur le rapport de stage



PROGRAMME DE FORMATION

1 journée de formation par Mois = votre présence est obligatoire

Tests d'entrée le samedi 17 Septembre 2022 de 9h à 12h

- 1-Prestation nage no kata (vous présenterez ce que vous en connaissez)
- 2-Prestation technique (présentation d'une technique de votre choix dans différentes situations d'étude)
- 3-Entretien de motivation

Samedi 8 Octobre 2022

8h30-13h00

Samedi 12 Novembre 2022

8h30-12h et 13h-17h00

Samedi 17 Décembre 2022

« Journée départementale des enseignants »

10h00-16h30

Samedi 7 Janvier 2023

9h00-17h00

Dimanche 5 Février 2023

9h00-17h00

Une journée d'immersion dans la formation régionale CQP/BPJEPS est en préparation et se déroulera au CREPS de Amiens

N.B : Les dates de formation pourront être modifiées si nécessaire.



IDENTIFICATION

Date limite du dépôt des dossiers (complets) : le 7 Octobre 2022

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Numéro de licence :

Grade et date d'obtention.....

Association d'appartenance : Nom du club :

Président : Nom et prénom :

Mail : Signature :

Professeur du club et référent du stagiaire : Nom et Prénom :

Mail : Téléphone :

Diplôme et n° : Signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à suivre la formation dans son intégralité.

Fait à

Signature du candidat :

Le



RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE

Dossier d'inscription complet à renvoyer ou à remettre au plus tard avant 7/10/2022

A RETOURNER A :

**COMITE DEPARTEMENTAL DE L' AISNE DE JUDO
3 rue Jacques
Duclos 59610
FOURMIES**



Fiche d'inscription complétée et dûment signée par le président de club, l'enseignant tuteur et le candidat



Copie de la licence FFJDA pour la saison en cours



Si vous êtes français une copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.



Pour les étrangers, une photocopie du titre de séjour en cours de validité



Photocopie du passeport sportif justifiant du grade de ceinture marron



1 Photo d'identité portant le nom et prénom ainsi que le nom de la formation suivie au dos



Le règlement du coût de la formation par chèque (200 euros) à l'ordre du Comité Départemental de l'Aisne de judo, ou 220 euros avec examen PSC 1.



Le certificat médical de non contre-indication dûment complété ci-dessous



CERTIFICAT MEDICAL

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Je soussigné(e).....

Docteur.....

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M, Mme.....

Né(e) le/...../.....

Demeurant :.....

.....

.....

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'enseignement du JUDO / JUJITSU.

Observations éventuelles :

Date :

Signature :

Pour tous renseignements :
Mail : mduchesne.cdja@orange.fr
Téléphone : 06 85 33 40 72